

La démolition-reconstruction du foyer du Retrait : plus de normes, moins de ville ?

Paris, 20^{ème} arrondissement
Clément Luccioni
Synthèse



Introduction

Les « foyers africains » – ces « foyers de travailleurs migrants » habités majoritairement par des hommes originaires d’Afrique de l’Ouest – sont par leur histoire, leurs formes et les particularités réelles ou supposées de leurs habitants, des objets urbains porteurs d’un imaginaire très riche. Constituant pour beaucoup – à tort ou à raison – des symboles de la présence immigrée, de la pauvreté ou encore de l’insalubrité dans nos villes, les foyers ont fait l’objet au cours de ces dernières décennies d’une abondante littérature scientifique et technique. Toutefois les foyers sont rarement abordés à travers le prisme urbain, comme des objets architecturaux inscrits dans une géographie précise.

Pourtant, les foyers sont actuellement concernés par un grand « Plan de traitement », consistant en leur transformation en résidences sociales par rénovation (démolition-reconstruction) ou réhabilitation. Le cadre d’action politique actuel entourant les foyers a donc essentiellement trait à leur réalité physique dans l’espace urbain, à leur forme interne et externe.

Ce travail cherche donc à étudier la réalité architecturale et spatiale (formes, dispositifs, normes, usages) et l’inscription géographique dans la ville des « foyers africains » avant intervention. Pour les appréhender de façon fine, en considérant que les « détails » et les « particularités » sont les manifestations locales d’une situation générale, le parti pris méthodologique a été

de s’intéresser à un foyer en particulier – celui de la rue du Retrait dans le 20^{ème} arrondissement de Paris¹ – et d’y mener une enquête d’anthropologie urbaine. Par l’« observation participante », l’attention a été pleinement portée sur l’organisation socio-spatiale du foyer. Par un dispositif d’enquête qui s’est déployé dans le « dialogue ordinaire »², le travail d’analyse s’est appuyé sur le récit des occupants du foyer, alors considérés avant tout comme des habitants, acteurs de leur espace. Cela a permis de mettre l’accent leur rapport quotidien à leur environnement et les « modes d’habiter » qu’ils ont élaborés.

S’intéresser à l’appropriation de l’espace du foyer et à la diversité de ses usages conduit à formuler l’hypothèse qu’il a une fonction pleine et entière dans la ville qui l’entoure. L’objectif de la réflexion est alors de démontrer l’existence de la *fonction urbaine* du foyer, de voir pourquoi et comment elle s’est développée dans le temps et en quoi elle est menacée par le projet de rénovation.

¹ Le foyer étudié se situe dans le 20^{ème} arrondissement, au numéro 23, de la rue du Retrait. Il est géré par une association - Coallia, ex-Aftam - qui a à sa charge plusieurs centaines de foyers en France. Aménagé en 1975 dans une ancienne usine, il accueille aujourd’hui 209 habitants titulaires d’un contrat de résidence et environ autant d’habitants sans contrat. Plus des trois quarts des habitants sont de nationalité malienne, la part restante étant composée de personnes originaires d’autres pays d’Afrique de l’Ouest, notamment du Sénégal.

² Althabe Gérard, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, 14 mars 1990, p. 126.

1. Un « foyer-quartier » à la fois centralité parisienne et espace communautaire

A. Une centralité parisienne

a. Un foyer ancré dans la géographie parisienne

Une plaque à la droite de la porte d'entrée du foyer indique le nom officiel de l'établissement : « Résidence du Retrait ». Les habitants et les habitués parlent plus volontiers du « foyer », du « foyer Gambetta » ou simplement de « Gambetta », en référence au nom de la station de métro la plus proche. Cela dénote de l'importance de la mobilité quotidienne dans les représentations de l'espace. Mais c'est également le signe d'une appropriation symbolique du lieu par sa population. Par ce nom, le foyer dépasse son propre espace et celui de la rue où il se situe et s'inscrit symboliquement dans la géographie parisienne.

L'espace du foyer et celui de la rue sont clairement distincts. Il faut passer le pas d'une des portes pour entrer, aucune activité liée au foyer ne se déroule dans l'espace public de la rue et le contraste sonore est fort entre un « intérieur » animé (musique, télévisions, conversations) et un extérieur calme. Cependant, les deux portes sont continuellement ouvertes la journée et ne font pas l'objet d'un contrôle. De nombreuses personnes entrent et sortent au gré des différentes temporalités (horaires de travail, heures de prières,

repas) qui rythment la vie du foyer. Par ces va-et-vient continus, qui effacent la limite symbolique entre l'espace du bâtiment et celui de la rue, le foyer s'intègre pleinement dans la ville qui l'entoure. Ainsi, si « l'espace public, au contraire de l'espace privé, est l'espace ouvert à tous et consacré à la pratique sociale des individus »³, l'espace du foyer, parce qu'il est ouvert et accueille une multitude d'activités sociales et économiques, apparaît comme « public » dans son usage.

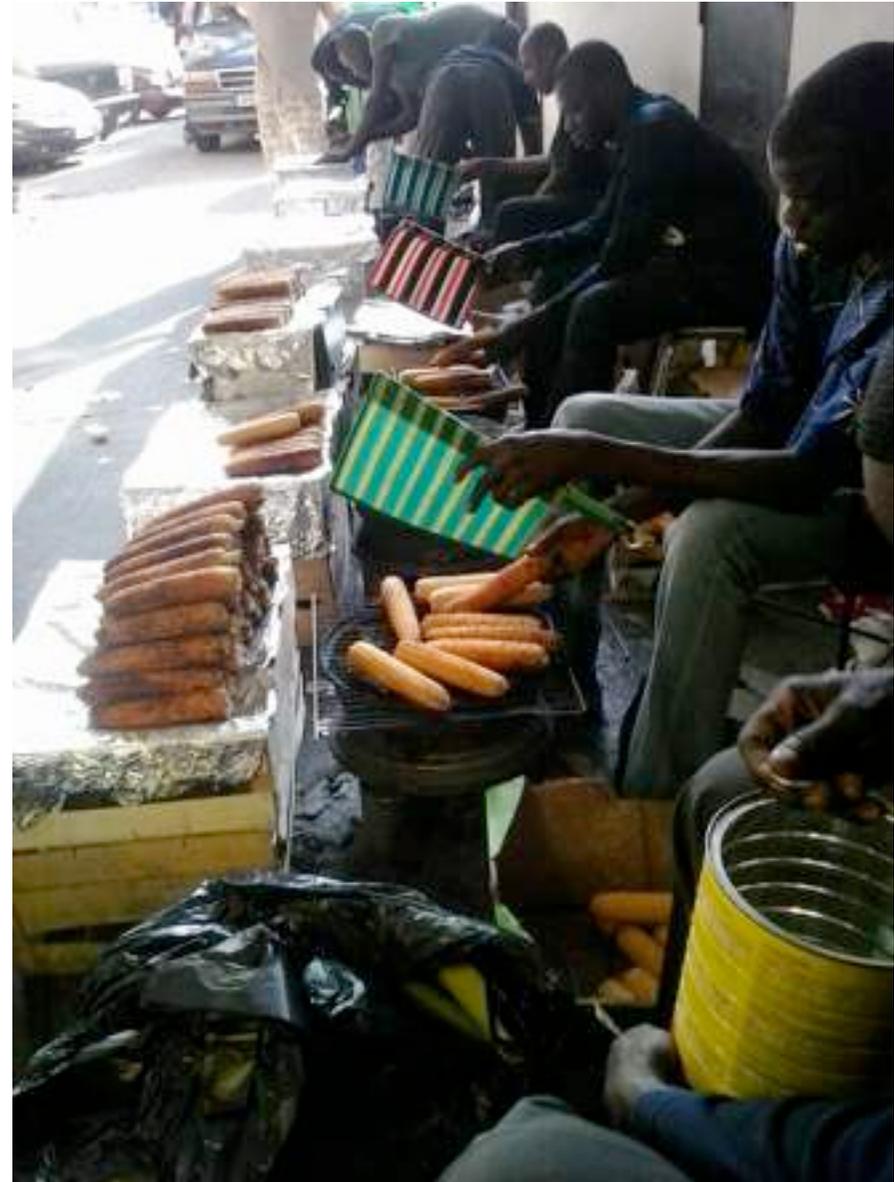
b. La « ville marchande » à l'intérieur du foyer

Dans l'espace du hall, une petite dizaine d'étals proposent des marchandises (produits alimentaires, vêtements, accessoires). En été, des hommes vendent du maïs grillé dans la cour. Au détour des couloirs ou des cages d'escaliers on rencontre également un vendeur de DVDs, un coiffeur, un orfèvre et un atelier de couture. Au sous-sol, deux cuisines collectives ont été aménagées. La première est utilisée par les habitants pour le *tuusé*, la préparation en commun des repas. La seconde a une fonction commerciale. Elle prépare plusieurs centaines de repas chaque jour et apparaît alors comme un véritable restaurant. A côté, on trouve un café, qui est un véritable lieu de convivialité pour des jeunes hommes qui y passent de longues heures, notamment la nuit. Des vendeurs ambulants extérieurs au foyer proposent également des

³ Baud Pascal, Bourgeat Serge et Bras Catherine, « Espace, diffusion spatiale », in *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Hatier, 2008, p. 191.

marchandises (cartes de téléphone, montres, lampes torches, chaussettes, ceintures etc.) aux habitants en passant d'une chambre à l'autre.

L'activité commerciale au sein du foyer transforme la fonction des « parties communes ». Les espaces de circulation et de gestion deviennent des espaces d'échange social et commercial ; ce détournement fonctionnel fait du foyer un espace urbain. Les couloirs et les escaliers deviennent des rues, le hall et la cour deviennent des places. À la fois les habitants du foyer, des voisins ou des habitués – d'origine africaine ou non – profitent de cette offre commerciale.



*L'été, des hommes préparent et vendent du maïs grillé dans la cour.
(C. Luccioni, mardi 2 septembre 2014)*

c. Une centralité religieuse

Le vendredi, en début d'après-midi, le foyer « se transforme » en mosquée. La prière est dirigée depuis une petite salle du sous-sol aménagée en permanence pour le culte mais la voix de l'imam est rediffusée dans tout le foyer. Plusieurs centaines de personnes peuvent donc suivre la prière simultanément en se plaçant dans le restaurant, dans le café, au rez-de-chaussée dans le hall et dans la cour. Après la prière, les commerçants installent leurs étals. Des hommes, des femmes et des enfants circulent dans le foyer et font des achats. Beaucoup d'autres fidèles ne restent pas dans le foyer et sortent dans la rue. L'espace public de la rue s'anime donc par cette fonction religieuse temporaire du foyer.

Le foyer constitue alors une polarité de la géographie individuelle des personnes qui participent à la prière chaque vendredi. À ce moment précis de la semaine, le 23 de la rue du Retrait n'est plus un foyer mais le quartier de la mosquée, qui regroupe à la fois un lieu de culte, des espaces de rencontre et des commerces. Parce que le foyer est identifié comme une centralité, les gens y affluent. L'espace n'a d'autre choix que d'être adaptable, souple pour accueillir l'ensemble des facettes de la vie sociale d'un groupe urbain qui n'a pas d'autres espaces dans la ville où se retrouver.



*Les hommes arrivés le plus tardivement prient dans la cour du foyer.
(C. Luccioni, vendredi 18 avril 2014)*

d. Des images « attractives » attachées au foyer

L'une des représentations communes du foyer est celle d'un espace des « petits moyens ». On se rend au foyer car on peut y acheter un repas copieux pour moins de trois euros, une cigarette, une enveloppe, une carte de téléphone. Certaines personnes démunies viennent aussi au foyer pour prendre une douche, dormir sur un matelas posé sur le sol d'un couloir ou veiller à l'abri toute la nuit. Dans l'espace urbain, le foyer est également identifié comme un lieu où se concentre la pauvreté. Par exemple, des personnes se rendent au foyer pour y déposer des vêtements ou des fournitures scolaires dans une démarche de solidarité avec ses habitants,

qu'elles se représentent comme pauvres et dépendantes de l'aide extérieure. Le foyer est, enfin, identifié comme un espace « africain » à Paris. Cette image attire notamment des migrants qui arrivent à Paris sans n'y connaître personne. Ils ne viennent pas forcément des mêmes pays que les habitants du foyer mais ils sont attirés par cet espace ouvert, habité par des personnes d'une culture proche. L'identité présumée « africaine » du foyer séduit également des artistes et les médias. Par exemple, le musicien ivoirien Tiken Jah Fakoly a choisi le foyer du Retrait pour présenter son dernier album à la presse en mars 2014 parce qu'il souhaitait « un coin qui représente l'Afrique à Paris »⁴. Le succès et la couverture médiatique d'un tel événement alimentent la figure de l'« enclave africaine ».

Le foyer apparaît donc comme une centralité qui attire des profils variés d'urbains. Ainsi, les parties communes sont appropriées de telle sorte qu'ils apparaissent comme des espaces et des lieux publics intensément fréquentés. Le foyer fonctionne alors comme un « morceau de ville ». Il semble même qu'on puisse parler de « quartier ». En effet, la définition usuelle du mot « quartier », faisant simplement référence à une « partie d'une ville ayant certaines caractéristiques ou une certaine unité » (Larousse),

pourrait, par extension, s'appliquer au foyer, dont l'unité spatiale est de fait établie (un bâtiment et une cour), dont le peuplement est homogène (mêmes origine géographique et situation familiale pour la grande majorité des habitants) et qui concentre des activités adaptées d'une société étrangère.

Cependant ce « quartier » n'a pas la forme des autres quartiers parisiens : son espace est clairement circonscrit et ce sont des portes et non des rues qui y donnent accès. Le contrôle des portes du foyer est un véritable enjeu pour certains habitants. En effet, l'ouverture du foyer et sa fréquentation par une population « extérieure » pas ne sont pas des données « naturelles » et sont discutées.

B. L'espace d'un groupe

a. Un peuplement « communautaire »

Le foyer est habité par des hommes venus très majoritairement de la même région (la vallée du fleuve Sénégal) et parlant la même langue (le Soninké). Chaque chambre est habitée par les membres d'une même famille ou d'un même « village ». Les contrats de résidences sont détenus par les mêmes hommes souvent pendant des décennies et se transmettent communément entre parents.

⁴ Anglade Amédée et Trouillet Caroline, « *Dernier appel* à la diaspora africaine. Tiken Jah Fakoly présente son prochain album », *Africultures*, 02/04/2014.

b. Un espace de sociabilité et de maintien de la vie communautaire.

Le foyer est un lieu de ralliement pour les hommes de la « communauté » n'habitant pas ou plus au foyer. Des hommes retraités se retrouvent dans le hall et y entretiennent leur réseau social. Ils s'assoient sur les nombreuses chaises dépareillées disposées dans la pièce. Les regroupements donnent au hall cette image de place centrale du « quartier ». Par ailleurs, les chambres sont les lieux privilégiés du groupe, familial ou « villageois ». Après leur travail, des hommes qui n'habitent pas au foyer viennent y passer la soirée. Les chambres deviennent alors des salons où une multitude d'activités se déroule (télévision, discussions, repas, prières, réunions). Les habitants expliquent souvent ces pratiques sociales par la phrase « l'Africain n'aime pas être tout seul ». Ces moments de sociabilité et de reformation du mode de vie de leur société d'origine semblent en effet très importants pour ces hommes qui vivent dans un pays qui n'est pas le leur et qui ont laissé leur famille - et notamment leurs femmes et leurs enfants - « au pays ».

c. Contrôle social et spatial

Au cours de l'histoire du foyer, les habitants, notamment à travers le comité de résidents - composé d'une dizaine de délégués désignés - sont parvenus à faire du foyer un espace urbain répondant à leurs besoins (café et restaurant gérés par des

associations indépendantes de Coallia, salle de réunion transformée en « mosquée », commerces dans les espaces communs), parfois à l'issue de luttes et de procédures judiciaires. Les délégués accordent le droit d'occuper les espaces, font payer des loyers, imposent des horaires et peuvent distribuer des amendes si une règle est enfreinte.

Par ailleurs, les habitants du foyer sont contraints de respecter certaines normes sociales, comme l'obligation d'accueillir et d'héberger les membres de leur famille dans leur chambre. Des règles, distinctes du règlement intérieur du gestionnaire, existent également pour permettre la vie en collectivité. Les jeunes, qui doivent se soumettre aux anciens dans l'ordre hiérarchique de la société Soninké, sont notamment visés par l'interdiction (sous peine d'une amende infligée à la famille) de faire du bruit après 22 heures.

En plus du groupe d'habitants « historique » du foyer, constitué et hiérarchisé, de plus en plus d'hommes occupent l'espace en dormant dans les couloirs ou en veillant toute la nuit dans le sous-sol ou la cour. Comme ces personnes n'appartiennent pas au groupe d'habitants, les délégués parviennent difficilement à leur faire respecter les règles, notamment le silence la nuit. Des conflits, parfois violents, sont déjà survenus.

Certains habitants souhaitent réaffirmer le contrôle de l'espace du foyer pour lutter contre la présence considérée comme

illégitime de personnes qui ne font pas partie de la « communauté » et qui perturbent la vie en collectivité. Ce conflit social se réglerait par une intervention spatiale : des habitants veulent faire remplacer les serrures qui ont été progressivement détériorées pour garantir la fermeture de certains espaces la nuit. Il s'agirait alors de limiter la fonction urbaine du foyer dans le temps, chaque jour.

Yves Grafmeyer explique que le quartier peut jouer un « rôle important dans les sociabilités et la transmission des normes, en tant qu'espace d'interconnaissance où se déploient d'efficaces réseaux d'entraide, voire de contrôle social »⁵. Les pratiques communautaires et l'enjeu du contrôle socio-spatial dans le foyer contribuent alors à l'hypothèse d'un « foyer-quartier ».

La diversité des activités et l'intense fréquentation par une large population – qui dépasse la « diaspora Soninké » – a progressivement créé une vie urbaine au sein du foyer, qui est, aujourd'hui, ouvert sur la ville et tend à échapper à ses habitants. Mais comment une telle appropriation et une telle transfiguration de l'espace du foyer ont-elles pu s'opérer ?

⁵ Grafmeyer Yves, « Le quartier des sociologues », in Authier Jean-Yves et al. (dir.), *Le quartier*, Paris, La Découverte, 2006, p. 31.

2. Un contexte qui a à la fois permis et contraint le développement de la fonction urbaine du foyer

A. Un espace pour servir un projet migratoire collectif

Partir travailler à l'étranger pour un homme Soninké est une pratique courante. L'objectif est de subvenir aux besoins de la famille, s'élever socialement et participer au développement du territoire d'origine. Le projet est collectif car la grande majorité des habitants du foyer poursuivent le même but. Les hommes exercent un fort contrôle social les uns sur les autres, notamment les hommes âgés sur les plus jeunes, pour qu'aucun individu ne s'écarte de l'objectif commun. Le foyer, en présentant les qualités d'un quartier, sert ce projet. En pouvant avoir de multiples activités au sein du bâtiment (manger, prier, échanger, regarder la télé, écouter de la musique, jouer aux cartes etc.), les habitants ont la possibilité d'y passer la plus grande partie de leur temps libre. Ils restent alors entourés des membres de leur « communauté » et ne s'écartent pas symboliquement de leur pays d'origine et de leur famille. De plus, l'offre commerciale du « foyer-quartier » et la préparation collective des repas permettent aux habitants de limiter leurs dépenses. Marc Bernardot expliquent ainsi que les

« foyers africains » fonctionnent comme des « enclaves protectrices » pour les migrants⁶.

B. Une centralité « pragmatique »

Marc Bernardot affirme que le « mode de vie communautaire [des foyers est] pragmatique »⁷. Tout d'abord, les politiques du logement en France ont été discriminantes envers les étrangers. L'habitat en foyer a été favorisé au détriment du logement social, sans pour autant que l'on ne développe réellement l'offre et qu'on ne garantisse la qualité de cet habitat. Par ailleurs, les règles d'attribution des logements sociaux, ne favorisant pas les « familles nombreuses des catégories populaires » et encore moins les « ouvriers célibataires », désavantagent les migrants.⁸ Le « style de vie familialiste et communautaire » dans les foyers est alors une façon pour les habitants de « contrebalancer les difficultés d'accès au logement et les contraintes sociales et économiques [situation irrégulière, chômage, vieillissement, absence de lieu de culte musulman dans la ville], et [de] rend[re] supportables les très difficiles conditions de vie provoquées par l'état des foyers et le surpeuplement »⁹.

⁶ Bernardot Marc, « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Voyage dans la chambre noire », *Hommes et migrations*, n°1264, 2006, pp. 61-64.

⁷ *ibid.* p.63.

⁸ *ibid.* p. 61.

⁹ *ibid.* p. 64.

C. Une gestion tolérante et une reconnaissance par les autorités publiques

a. Une politique gestionnaire qui a encouragé une organisation communautaire

Dès leur origine, les foyers ont été des lieux de ségrégation, d'une part parce que les hommes arrivés n'ont pas pu avoir accès au logement conventionnel, d'autre part parce qu'ils ont été accueillis dans des structures différentes selon leur origine géographique. La SONACOTRAL¹⁰, société mixte créée par l'État en 1956, a construit des foyers composés de chambres individuelles pour accueillir spécifiquement des « Français musulmans d'Algérie » (FMA). L'Aftam¹¹, créée en 1962, a quant à elle aménagé des foyers dans le but d'améliorer les conditions de vie de travailleurs venus d'Afrique subsaharienne pour obtenir une formation technique en France, avant de repartir contribuer au développement de leurs pays nouvellement indépendants. Hélène Béguin a montré que l'Aftam avait donc mis « explicitement en place un mode de gestion qui s'appuie sur l'organisation

¹⁰ Société Nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens Rebaptisée en 1962 SONACATRA pour Société nationale de construction de logements pour les travailleurs.

¹¹ Association pour la formation technique de base des travailleurs africains et malgaches puis Association pour la formation et l'accueil des travailleurs migrants (1969). Coallia depuis 2012.

communautaire existante »¹². L'association a fait le choix d'aménager des foyers constitués d'espaces collectifs (chambres, sanitaires, cuisines) « permettant aux migrants africains, perçus comme des déracinés, de préserver leur « culture » et leurs « traditions » dans l'attente du retour au pays ».

b. Des activités considérées comme « informelles » mais tolérées

Dans les documents officiels du gestionnaire ou les rapports institutionnels, les activités commerciales dans le foyer sont toujours présentées comme « informelles ». Cependant il apparaît que l'Aftam/Coallia a progressivement accepté, voire accompagné, les activités que les habitants ont souhaité développer. Par exemple, le restaurant bénéficierait d'un « accompagnement à la légalisation entrepris depuis 2008 dans le cadre de la MOUS [Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale] cuisine de l'Aftam. »¹³

c. Des pouvoirs publics qui traitent les résidents du foyer comme les habitants d'un quartier

Yves Grafmeyer identifie dans la littérature sociologique une tradition qui fait du « quartier » un « cadre d'action » à la fois pour les habitants et les pouvoirs publics. Le lien entre organisation

¹² Béguin Hélène, Des « Africains noirs » à la « mixité sociale ». Usages paradoxaux des catégorisations ethniques dans les foyers de travailleurs migrants Aftam (1962-2010), 2011.

¹³ APUR, « Les foyers de travailleurs migrants à Paris – Fiches descriptives par foyers », septembre 2011, p. 156.

associative et sociabilités interpersonnelles dans certains quartiers permet à des populations de « modifier les manières d’habiter du seul fait de leur présence et aussi, par leur action militante, [de] se placer en position de porte-parole des autres habitants et d’interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. »¹⁴ Au sein du foyer, la représentation associative et politique (le comité de résidents) est issue directement de l’organisation sociale interne au groupe. Les liens de parentés et l’interconnaissance créent une cohésion (au détriment parfois de volontés individuelles) que les délégués incarnent et revendiquent dans les négociations avec le gestionnaire et les pouvoirs publics, que ce soit pour tendre vers une autogestion ou influencer sur le projet de rénovation. Par ailleurs, le portage politique du projet de rénovation montre que le foyer est traité de la même façon qu’un quartier, et les résidents de la même façon que des habitants qui forment un collectif. La mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris a notamment organisé une réunion publique en mai 2013 pour présenter aux habitants le projet de résidence sociale. La maire et ses adjoints, le gestionnaire du foyer et le maître d’ouvrage étaient présents. De plus, des représentants de la Ville de Paris et de la mairie du 20^{ème} arrondissement sont systématiquement présents au côté du gestionnaire lors des réunions de concertation avec les délégués du

comité de résidents, qui sont alors politiquement reconnus comme des représentants légitimes du groupe d’habitants.

Le double rôle – centralité ouverte et enclave protectrice pour la communauté – que joue le foyer dans l’espace urbain s’est donc développé pour s’adapter aux caractéristiques de l’immigration et à son traitement politique peu favorable. La situation difficile des migrants et certaines qualités de l’habitat en foyer sont reconnues par le gestionnaire et les pouvoirs publics locaux. Cependant, c’est à l’échelle nationale que les grandes décisions en termes de politique de logement sont prises et les acteurs locaux doivent transposer les injonctions nationales sur leurs territoires. Cela conduit à une intervention physique radicale - la rénovation - qui menace la fonction urbaine du foyer.

¹⁴ Grafmeyer Yves, « Le quartier des sociologues », in Authier Jean-Yves et al. (dir.), Le quartier, Paris, La Découverte, 2006, pp. 30-31.

3. La transformation en résidence sociale : une menace pour la fonction urbaine.

A. Le « Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » : une transformation physique radicale.

a. Vers une « normalisation » des foyers ?

L'objectif du « Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » (lancé en 1997 par le Gouvernement, mis en œuvre à Paris depuis 2005) est de remédier à l'« insalubrité » et la « suroccupation » des foyers en les transformant en résidences sociales, structures de logement-foyer qui accueillent divers types de personnes ayant des difficultés pour se loger. La transformation des foyers équivaldrait à les faire entrer dans le droit commun en faisant disparaître leurs spécificités (chambres collectives, espaces de vie collective, activités « informelles »). Cependant, Hélène Béguin a pointé les contradictions du projet¹⁵. Premièrement, malgré l'argument de l'insertion par le logement, les occupants des résidences sociales n'ont pas de statut de locataire et ne signent pas de bail. Deuxièmement, les anciens habitants des foyers sont autorisés à rester sur le long terme alors que pour tout autre type

¹⁵ Béguin Hélène, « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des « accommodements raisonnables » ? », Métropolitiques, 2011.

d'occupants (jeunes travailleurs, mères célibataires) c'est un hébergement provisoire. Troisièmement, le cadre d'action est un programme spécifique et non la simple application des mêmes procédures que pour les autres types d'habitat insalubre.

b. Le « logement individuel autonome » : un dispositif normatif.

Hélène Béguin a montré que les textes officiels et le discours de certains acteurs du « Plan de traitement » attribuaient à la forme du « logement individuel autonome » une valeur performative¹⁶. En effet, elle permettrait une « émancipation de l'individu qu'il faudrait soustraire à l'emprise du groupe ». Ces dispositions, qui sont présentés comme une amélioration des conditions de vie des habitants, vont pourtant à l'encontre de certaines de leurs volontés, notamment celle d'habiter avec un proche, hébergé ou qui paye la moitié de la redevance. Par ailleurs, par la construction de logements individuels en remplacement de chambres collectives, la capacité d'accueil des établissements peut être réduite (pour la rue du Retrait, 129 logements remplaceraient 209 places). Ainsi, si la généralisation du logement individuel est vue comme un moyen de limiter le mode de vie collectif du groupe d'habitants, l'existence même de ce groupe est remise en cause.

¹⁶ Béguin Hélène, « Un dispositif spatial à la rencontre ou à l'encontre des usages ? L'introduction du « logement individuel autonome » dans les foyers de travailleurs migrants », in de Coninck Frédéric et Deroubaix José-Frédéric (dir.), *Transformations des horizons urbains. Savoirs, imaginaires, usages et conflits*. Paris, L'œil d'or, 2012.

c. Des espaces « proportionnés aux besoins » : une remise en cause du mode de vie collectif.

Les espaces collectifs ne sont pas totalement voués à disparaître « mais leur superficie doit être proportionnée aux besoins, leur usage doit être celui prévu par le projet social et le gestionnaire doit garder la maîtrise de leur utilisation »¹⁷. La question des « besoins » est particulièrement floue, car si des activités se sont développées, c'est bien parce qu'elles répondaient à un « besoin ». Par ailleurs, une « maîtrise » de l'espace par le gestionnaire constituerait un très grand changement par rapport au mode de gestion actuelle, très tolérant et très en retrait.

Ainsi, le projet de résidence de la rue du Retrait ne comporte pas de « mosquée » mais deux petites salles polyvalentes qui pourront servir de salles de prière. En outre, aucune activité commerciale n'est prévue. Une cuisine collective est maintenue mais on ne retrouvera plus de restaurant ni de café.

d. La « résidentialisation » : une fermeture du foyer par rapport à l'espace de la rue.

Le « Plan de traitement », prônant la « résidentialisation » des établissements, vise clairement à limiter la porosité entre les foyers et la ville. Les nouvelles résidences doivent comporter des dispositifs de fermeture (codes, interphones) et « les locaux

collectifs n'ayant pas vocation à accueillir des personnes extérieures à la résidence », ne doivent pas avoir « d'accès direct sur l'extérieur »¹⁸. L'espace privé de la résidence, à la différence de celui du foyer, ne pourrait plus alors devenir une extension de l'espace public de la rue.

e. L'« intégration dans la ville » : rendre les foyers invisibles.

Le « Plan de traitement » a également pour objectif d'« améliorer l'insertion urbaine de la résidence » pour que ce ne soit plus un élément « marqué », notamment en réduisant la taille du bâtiment¹⁹. Alors que le foyer du Retrait dénote peu par son aspect dans l'espace de la rue et qu'il est bien ancré dans son environnement, la résidence qui le remplacera aura une forme tout à fait différente : trois petits bâtiments placés dans le sens de la largeur de la parcelle, au lieu d'un grand bâtiment qui n'occupait que la moitié de la parcelle dans la longueur, notamment pour limiter la hauteur.

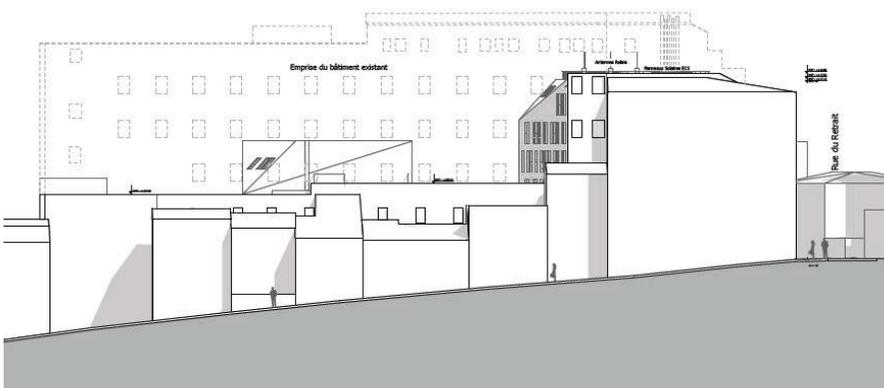
¹⁷ Document-cadre du Plan de traitement de 2007 cité par Hélène Béguin.

¹⁸ Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées, « Circulaire dpm-aci4/cilpi n° 2002/515 du 3 octobre 2002 relative à la prorogation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ».

¹⁹ *ibid.*



Vues avant (photographie, Google 2014) et après (projection numérique, Philéas Atelier d'architecture, 2013) les travaux de rénovation.



Vue de la façade est du bâtiment actuel (en pointillés) et des bâtiments en projet (Philéas Atelier d'architecture, 2013).

B. Résistances des habitants

a. Résistance par la lutte et la négociation

Les délégués sont les interlocuteurs de Coallia et de la mairie dans le processus de rénovation. En usant du « blocage » (du diagnostic social entre février et août 2013, du relogement entre octobre 2013 à septembre 2014) comme d'une arme, ils parviennent à faire pression sur le gestionnaire et les pouvoirs publics. En refusant de quitter le foyer, ils réussissent à négocier certains points du projet en leur faveur (ajout d'une cuisine collective et de deux salles polyvalentes ; allongement de la durée d'hébergement d'un tiers ; réduction de la participation forfaitaire pour l'hébergement d'un tiers).

b. Résistance dans les pratiques

Michel de Certeau en s'intéressant aux micro-pratiques du quotidien a démontré une certaine autonomie des individus, qui usent de « mille manières de braconner »²⁰. Maurice Halbwachs, quant à lui, s'est penché sur la capacité des groupes urbains à résister face aux transformations de l'espace. Pour lui, le groupe « essaie de se maintenir ou se reformer dans un quartier ou dans une rue qui ne sont plus faits pour lui mais sur un emplacement qui

²⁰ De Certeau Michel, L'invention du quotidien. Tome 1 : Arts de faire, Paris, Gallimard, 1990.

était le sien »²¹. On peut donc faire l'hypothèse que les habitants du foyer maintiendront certaines de leurs pratiques en les adaptant au nouvel espace qu'on leur assignera. Le discours des habitants confirme cette hypothèse en contenant une foi, presque fataliste, en une permanence des pratiques.

Dans la résidence sociale « les Mûriers »²², également gérée par Coallia, qui a ouvert en février 2014 en remplacement d'un foyer, on observe certaines formes de « résistance » qui pourraient également exister dans la future résidence du Retrait : la fermeture magnétique de la grille d'entrée est volontairement bloquée pour que l'accès au bâtiment reste libre ; les habitants ont reformé des pratiques commerciales à l'intérieur de leur logement individuel ; certains logements sont des espaces de vie collective malgré leur petite taille (espace de prière, chaises pour accueillir des visiteurs) ; et certains habitants sont prêts à héberger des proches sur le long terme, sans autorisation officielle.

Le bouleversement de la rénovation remet donc en cause la fonction urbaine du foyer du Retrait. Toutefois, une capacité de résistance individuelle et collective pourrait entraîner une

permanence ou une reformation de certaines pratiques socio-spatiales. La « vie de quartier » au sein du foyer n'apparaît donc pas condamnée dans sa totalité mais elle est profondément compromise par le projet de rénovation.

²¹ Halbwachs Maurice, « La mémoire collective et l'espace », in *La mémoire collective*, Paris, les Presses Universitaires de France, 1950, p. 102 de la version numérique.

²² Située au 16, rue Fernand Léger dans le 20^{ème} arrondissement de Paris.

Conclusion

Les habitants du foyer du Retrait ont su s'approprier leur espace et développer des pratiques et des activités au service d'un mode de vie collectif. L'ancrage du groupe dans le bâtiment et l'attractivité que les activités (commerces, culte) exercent sur une population extérieure ont fait du foyer un véritable espace urbain. Les foyers apparaissent alors comme le résultat de la capacité de certains groupes à se construire un espace « protecteur » dans un contexte qui leur est défavorable. Par pragmatisme, les gestionnaires et les pouvoirs publics ont, pendant de nombreuses années, laissé faire, voire encouragé, l'émergence d'un habitat différent, répondant tant bien que mal aux besoins de ces hommes immigrés. Mais aujourd'hui, face à la dégradation générale des établissements et suivant l'injonction à l'« intégration », le « Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » tend à bouleverser une réalité urbaine bien établie.

Les habitants des foyers font partie des premières victimes des insuffisances de la politique du logement. Mais alors que les pouvoirs publics n'ont pas les moyens de leur proposer des logements et de leur permettre de jouir dans un cadre légal de leur « droit à la ville », ils refusent également la diversité de leurs « modes d'habiter ». Cela se traduit par des interventions brutales dans l'espace urbain, à l'instar de la démolition du foyer du Retrait. Pour maintenir la singularité de leur présence dans la ville, les

habitants doivent alors « résister » face à la généralisation de dispositifs spatiaux toujours plus normatifs. La fonction riche de ces espaces urbains et les résistances de leurs habitants pour la maintenir doivent questionner le refus politique de prendre en compte la diversité des « modes d'habiter », et permettre d'engager un débat sur les formes d'habitat qu'il faudrait produire pour dépasser la normativité des constructions actuelles.



*Sortie du foyer, à la fin de la prière du vendredi.
(C. Luccioni, vendredi 18 avril 2014)*

*Un grand merci aux personnes qui ont contribué à ce travail, et
notamment tous les habitants qui ont pris part à l'enquête.*